

Le Conseil interministériel du tourisme : une instance transversale réunie par le Premier Ministre.

Une instance plurielle palliative ? Les contributions des partenaires.

Le 1er Conseil interministériel du tourisme : le compte rendu de l'UNAT (Union des Associations de Tourisme)

Article en lien avec Veille Info Tourisme



Conseil Interministériel du Tourisme : feuille de route et mesures

Catégorie [En Direct Pouvoirs publics](#)[Revue de presse](#)[Tourisme National](#)
par a.wittersheim@u...09 août 2017

Le mercredi 26 juillet 2017, le Premier ministre a réuni un Conseil interministériel du Tourisme en présence des ministres concernés (presque la moitié du Gouvernement), d'élus et de professionnels du secteur.

A cette occasion, il a présenté, d'une part, la **feuille de route du Gouvernement en matière touristique** et, d'autre part, les **premières mesures concrètes pour renforcer l'attractivité touristique de la France**. Il s'agit de **conforter le pays dans sa position de première destination touristique mondiale et d'atteindre l'objectif de 100 millions d'arrivées de touristes internationaux à l'horizon 2020**.

L'attractivité de la France repose sur la richesse de son offre dans tous les domaines : culture, patrimoine matériel et immatériel, vitalité de la création artistique, industries culturelles et créatives, langue, art de vivre, etc.

L'action du Gouvernement vise à renforcer cette attractivité en prenant et en soutenant des **mesures concrètes dans six domaines prioritaires** :

1. **La qualité de l'accueil et la sécurisation des sites** constituant des facteurs essentiels de satisfaction et de fidélisation des touristes ;
2. **La structuration de l'offre touristique** permettant d'attirer un nombre croissant de touristes internationaux ;
3. **Le soutien étatique en matière d'investissements**, volet fondamental de la

stratégie du Gouvernement ;

4. **La formation et l'emploi**, domaines clés de la qualité de l'offre de services ;

5. **Le soutien à la numérisation et au partage d'information** permettant de renforcer la compétitivité de la filière ;

6. **L'accès aux vacances pour le plus grand nombre.**

Retrouvez **le détail des premières mesures gouvernementales ainsi que la feuille de route du Gouvernement**

Qui sommes-nous ?

L'UNAT est une association reconnue d'utilité publique créée en 1920. Tête de réseau du Tourisme Social et Solidaire, elle représente les principaux acteurs touristiques à but non lucratif engagés en faveur du départ en vacances pour le plus grand nombre :

- 71 membres nationaux
- Plus de 500 membres régionaux
- Une dizaine d'UNAT en Région

[En savoir +](#)

<https://www.unat.asso.fr/.../conseil-interministeriel-du-tourisme-feuille-de-route-et-mesures>

Le 3ème Conseil interministériel du tourisme : le relais de l'UMIH (Union des métiers et industries de l'hôtellerie)



Union des Métiers et
des Industries de l'Hôtellerie

Conseil interministériel du Tourisme : poursuivre les efforts engagés

19/07/18

A l'occasion du troisième Conseil interministériel sur le tourisme (CIT) consacré à la régulation du numérique et au sport, **la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) salue les mesures annoncées comme les travaux réalisés par le Gouvernement et les professionnels en faveur du tourisme en France.**

En 2017 l'activité touristique (87 millions de visiteurs internationaux et 54 milliards d'euros de recettes) a été en forte croissance. Si 2018 se présente bien, **les efforts et les actions menés par le CIT doivent être maintenus et amplifiés pour que la France reste compétitive.**

Ce conseil présidé par le Premier ministre et **en présence de nombreux membres du Gouvernement**, intervient 4 jours après la victoire de l'équipe de France au mondial de football rappelant à tous l'importance de grands événements sportifs pour l'image de la destination France.

Roland HEGUY, président de la CAT a rappelé: *« les images diffusées depuis dimanche dans le monde entier auront un impact très positif sur l'attractivité de la destination France. Le sport, dans toutes ses dimensions - des rencontres sportives dominicales aux grands événements mondiaux - a un impact sur l'activité touristique, est un outil d'intégration et un formidable vecteur de paix. »*

Sur la régulation du numérique, la France est en pointe par rapport à ses voisins européens pour l'encadrement des plateformes (loi MACRON d'août 2015, loi pour

une République numérique et maintenant les dispositions de la loi ELAN et du projet de loi Lutte contre la fraude). Les autorités et les professionnels sont néanmoins vigilants quant au projet de règlement européen Platform to business tel que proposé par la Commission européenne.

Les professionnels s'inquiètent de voir une proposition de régulation européenne « soft » qui serait un recul par rapport aux avancées obtenues en France et demandent au Gouvernement de se mobiliser pleinement.

Roland HEGUY a également fait part de **la pénurie historique d'emplois** qui touche les entreprises du tourisme, alors que le secteur recrute. Rien que pour l'hôtellerie-restauration, 20 000 emplois ont été créés depuis le début de l'année et

50 000 postes sont à pourvoir. **Les métiers du tourisme sont en mesure d'offrir à de nombreux jeunes des opportunités de carrière et d'ascension.**

Enfin, le président de la CAT a salué les annonces faites par le Gouvernement en faveur du maintien du taux de TVA pour la restauration, secteur fortement contributeur pour le tourisme (à hauteur de 35% du chiffre d'affaires du tourisme). **Les professionnels du tourisme ont besoin de stabilité fiscale pour embaucher, former, investir et développer l'activité.** Toute augmentation d'impôt affecterait l'activité des entreprises, le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité de la destination France.

Lien (communiqué de presse)

- UMIH @ 2012

www.umih.fr/fr/.../Conseil-interministriel-du-Tourisme-poursuivre-les-efforts-engages

Le 4^{ème} Comité interministériel du tourisme, le relais de la Banque des territoires.



BANQUE des
TERRITOIRES



Un 4^{ème} Conseil interministériel du tourisme sous le signe du patrimoine, de la culture et de l'emploi

Tourisme, culture, loisirs

Le conseil interministériel du tourisme (CIT) du 17 mai 2019 a donné lieu à plusieurs décisions qui feront date : la création d'un fonds d'ingénierie "Tourisme et Patrimoine" d'1 million d'euros piloté par la Banque des Territoires et Atout France, le lancement des "Capitales françaises de la culture" en 2021, un plan pour booster l'emploi et la formation dans le secteur, l'annonce d'une nouvelle "simplification" du code du tourisme ...

Le 4^e conseil interministériel du tourisme (CIT), qui s'est tenu le 17 mai 2019 à Maignon sous la présidence d'Edouard Philippe, a décidé la création d'un fonds d'ingénierie "Tourisme et Patrimoine" d'1 million d'euros piloté par Atout France et la Banque des Territoires au titre de sa mission d'investisseur immobilier pour le développement économique des territoires. Ce fonds aura pour objectifs d'accompagner les propriétaires publics de sites d'intérêt patrimonial dans la définition de projets d'investissement économiquement équilibrés et de structurer une filière d'opérateurs privés délégataires.

Plus précisément, le fonds d'ingénierie "Tourisme et Patrimoine" vise à soutenir des projets de délégation d'exploitation privée dans dix sites "d'intérêt patrimonial" appartenant à des propriétaires publics, sur le modèle de ce qu'a déjà fait la Banque des Territoires avec l'accompagnement de deux projets d'implantation d'hôtels : dans le château fort de Sedan propriété de la ville en 2005 et dans le domaine du château de Versailles en 2018.

Dix sites monuments historiques sous expérimentation

Un appel à projets sera lancé en juin 2019 pour sélectionner les dix sites d'expérimentation. Seront concernées des propriétés publiques de patrimoine historique, au moins en partie protégées au titre des monuments historiques.

Deux types de projets seront éligibles. D'une part des projets hôteliers portés notamment par le programme "Relais de France" de la Banque des Territoires. D'autre part des projets "innovants de revitalisation du patrimoine" au sens où ils mêlent plusieurs usages (culturels, événementiels, touristiques et animation locale - tiers-lieux), dans une perspective d'attractivité des territoires. Sur les 10 sites qui seront retenus, au moins 4 seront des projets hôteliers "Relais de France" et au moins 5 des "projets innovants de revitalisation". Le ministère de la Culture sera mobilisé, via ses Drac (directions régionales des affaires culturelles), pour fournir des expertises et des diagnostics dans le cadre des études préalables.

Un nouveau fonds de France Tourisme Ingénierie (FTI)

Une fois la phase d'ingénierie terminée, un appel à manifestation d'intérêt sera organisé début 2020, à destination de candidats opérateurs exploitants délégataires. **Le fonds d'ingénierie "Tourisme et Patrimoine s'insère dans le cadre opérationnel de France Tourisme Ingénierie (FTI) doté de 15 millions d'euros (10 millions d'euros de la Banque des Territoires) 5 millions d'euros d'Atout France).** C'est le troisième dispositif du FIT, après les dispositifs "Stations" et "Programmes structurants", **lancés par le CIT de janvier 2018 qui avait fixé pour objectif 15 milliards d'euros d'investissements touristiques par an d'ici 2022. Depuis, 13 stations balnéaires et de montagne ont été retenues pour participer à une expérimentation en matière de rénovation de l'immobilier de loisir et 29 projets d'investissements structurants ont été identifiés.**

Des Capitales françaises de la culture

Le CIT du 17 mai 2019 a confirmé le lancement des "Capitales françaises de la culture" annoncé lors du Festival d'Avignon 2018 par Françoise Nyssen, alors ministre de la Culture (voir notre article ci-dessous du 17 juillet 2018). La première saison se tiendra de septembre 2021 à septembre 2022, avec pour objet de "distinguer et mettre en valeur, tous les deux ans, l'innovation artistique et l'attractivité culturelle d'une ville française".

L'appel à candidature sera lancé aux deuxième et troisième trimestres de l'année 2020 par le ministère de la Culture*. Il sera ouvert aux "collectivités" de 20.000 à 200.000 habitants. Les villes devront démontrer qu'elles répondent aux cinq principes suivants : le soutien à la création ; la valorisation du patrimoine ; la transmission artistique et culturelle ; la participation des citoyens ; la contribution au dynamisme économique des territoires par la culture.

Le CIT a annoncé que "l'État soutiendra la Capitale lauréate, en lui apportant un financement". Si France urbaine était à l'origine du projet, "l'ensemble des associations des collectivités territoriales seront associées à la mise en oeuvre de ce projet".

Un plan pour booster l'emploi et la formation

Le CIT du 17 mai 2019 a présenté son plan "pour booster l'emploi et la formation dans le secteur du tourisme" alors que Pôle emploi identifie chaque année 280.000 besoins de recrutement, dont plus de 100.000 restent non pourvus selon les associations professionnelles.

Le premier axe du plan vise à "Attirer les talents en améliorant les conditions de travail" du secteur. Le second à "Mieux orienter et former les jeunes et salariés". Dans ce cadre il souhaite créer un "Comité de filière tourisme", une instance de gouvernance des acteurs du tourisme "qui décloisonne les parcours entre branches et offre de meilleures perspectives aux jeunes et salariés".

Le troisième axe entend "Sécuriser les parcours et fidéliser les salariés", notamment via le développement de "l'emploi partagé" au sein de groupements d'employeurs. Le projet de mobilisation de l'emploi partagé du gouvernement qui vise, d'ici l'horizon 2022, à toucher 60.000 salariés pourrait en concerner 5.000 du secteur du tourisme. Il se traduira par un plan d'action national et territorial, consacré par une instruction du ministère du Travail aux Direccte, ainsi que la mobilisation de Pôle emploi avec son réseau territorial.

Par ailleurs, les professionnels s'engagent à mettre en place, d'ici à la fin de l'année 2019, une plateforme des métiers et d'orientation. Ce projet serait financé par le secteur privé dans le cadre d'une association de moyens portée par l'Institut Français du Tourisme (IFT).

Une recodification pour accompagner la décentralisation

Le CIT envisage une "recodification du code du tourisme", pour mettre en œuvre "une politique totalement décentralisée au profit des collectivités". Ceci dans un contexte où "l'État a un rôle désormais subsidiaire tandis que les collectivités ont été confortées sur ce point par la loi Notre". C'est pourtant le ministère de l'Économie et des Finances qui sera "la cheville ouvrière de cette modernisation". Elle serait constituée de quatre axes : la modernisation des catégories d'hébergements, avec la création de la notion d'"auberge collective" ; le renforcement de l'information préalable des propriétaires-investisseurs dans le secteur des résidences de tourisme ; la sécurisation des marques nationales du tourisme ; la modernisation du cadre juridique des opérateurs de voyages et de séjours en matière d'immatriculation des opérateurs.

Un "plan détaxe" pour stimuler le tourisme-shopping

Par ailleurs, le CIT a annoncé le lancement d'un "plan détaxe" pour faire progresser les recettes du tourisme international à 60 milliards d'euros en 2020 (contre 56,2 milliards estimés en 2018) en augmentant la dépense moyenne par touriste. Par exemple, à partir de 2020, le gouvernement étendra de 1 à 3 jours le délai pendant lequel des achats réalisés en France peuvent bénéficier de la détaxe. Il envisage

également d'augmenter le plafond de remboursement en liquide de la TVA sur les achats réalisés en France en le faisant passer de 1.000 à 3.000 euros. Fin 2021, le seuil de détaxe passerait de 175 à 100 euros.

Concernant la gouvernance d'Atout France, la réduction imposée par le gouvernement de 10% de la masse salariale de l'État à l'étranger est confirmée. Atout France produira un effort de réduction de 4 millions d'euros de sa masse salariale avant la fin 2020 (voir notre [article](#) du 22 février 2019). Des synergies seront recherchées avec Business France pour la promotion de la France à l'international.

Le prochain CIT, à l'automne, sera dédié au tourisme social et au tourisme solidaire.

** en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en charge du tourisme et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en charge des territoires.*

Investissement dans les hébergements touristiques Revitaliser et conforter l'attractivité des centres-villes par la construction ou la rénovation d'hôtels et résidences touristiques.

Pour aller plus loin

[Le dossier de presse du 4e conseil interministériel du tourisme, du 17 mai 2019](#)

Valérie Liquet pour Localtis

